|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/WP.29/2018/36 | |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | | Distr. générale  5 janvier 2018  Français  Original : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Forum mondial de l’harmonisation  
des Règlements concernant les véhicules**

**174e session**

Genève, 13-16 mars 2018

Point 4.15 et 14.3 de l’ordre du jour provisoire

**Accord de 1958**

**Examen et vote par l’AC.3 de projets de RTM ou d’éventuels  
projets d’amendements à des RTM existants**

Proposition d’amendement à la Résolution mutuelle no 1 (R.M.1) de l’Accord de 1958 et de l’Accord de 1998

Communication du Groupe de travail de la sécurité passive[[1]](#footnote-2)\*

Le texte ci-après a été recommandé par le Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) à sa soixante-deuxième session pour actualiser les références aux normes ISO dans la Résolution mutuelle no 1 (R.M.1), additif 2 (ECE/TRANS/WP.29/1101/Amend.1). Il est fondé sur le document informel GRSP-62-09 distribué à cette session du GRSP (voir ECE/TRANS/WP.29/62). Il est soumis pour examen et vote au Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29), au Comité d’administration de l’Accord de 1958 (AC.1) et au Comité exécutif de l’Accord de 1998 (AC.3).

Proposition d’amendement à la Résolution mutuelle no 1

*Additif 2,*

*Paragraphe 1.1*, modifier comme suit :

« 1.1 Le présent additif contient les spécifications relatives au dispositif d’essai anthropométrique WorldSID homme du 50e centile (mannequin WorldSID homme du 50e centile) destiné aux essais de véhicules routiers en vue de la protection des passagers contre les chocs latéraux. On trouvera dans la norme ISO 15830:2013, ou la norme ISO 15830:2013 modifiée par la norme ISO/TS 15830-5:2017 des spécifications détaillées sur la conception, la certification, le montage et le démontage du mannequin WorldSID homme du 50e centile. Les spécifications pertinentes devraient être incorporées au présent additif dès que possible. ».

*Paragraphe 1.3*, modifier comme suit :

« 1.3 Jusqu’à ce que les spécifications pertinentes soient incorporées au présent additif, le mannequin WorldSID homme du 50e centile destiné aux essais réglementaires en application des règlements susmentionnés doit être monté et certifié conformément aux dispositions de la norme ISO 15830:2013, ou de la norme ISO 15830:2013 telle que modifiée par la norme ISO/TS 15830‑5:2017, en ce qui concerne les mannequins dotés de deux demi-bas. ».

1. \* Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour la période 2016‑2017 (ECE/TRANS/254, par. 159, et ECE/TRANS/2016/28/Add.1, module 3.1), le Forum mondial a pour mission d’élaborer, d’harmoniser et de mettre à jour les Règlements en vue d’améliorer les caractéristiques fonctionnelles des véhicules. Le présent document est soumis en vertu de ce mandat. [↑](#footnote-ref-2)